

Procès-verbal du conseil municipal du 05/06/2026

Le conseil municipal s'est réuni le 05/06/2026 à 18h30 sous la présidence de M. Rémi Diaz, Maire. Le présent procès-verbal est communiqué à titre informatif. Son approbation interviendra lors d'un prochain conseil municipal.

Etaient présents : Rémi Diaz, Caroline Beaujard, Didier Sicard, Corine Gerard, Sébastien Estieu, Jean-Pierre Audouin, Anne-Laure Odoyer, Pascal Moineau, Cécile Coloma, Azize Henni, Emma Martinez, Sylvain Herbreteau, Sophia Bouchti, François Talayssat, Vincent Costes

Etaient excusés : Cyril Lacorne ayant donné procuration à Azize Henni

Aude Messonnier ayant donné procuration à Corine Gerard

Sabine Perez ayant donné procuration à Emma Martinez

Marion Delbreil ayant donné procuration à Caroline Beaujard

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Elections des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales
- 2- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- 3- Désignation du correspondant défense
- 4- Garantie d'emprunt sollicitée par l'OPH
- 5- Accroissement temporaire d'activité
- 6- Accroissement temporaire d'activité
- 7- Accroissement temporaire d'activité
- 8- Accroissement temporaire d'activité
- 9- Accroissement temporaire d'activité

1- Désignation des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les sénateurs représentent les collectivités territoriales au sein du Parlement. Ils sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé notamment des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux ainsi que des délégués désignés par les conseils municipaux.

Dans le cadre du renouvellement partiel du Sénat, les conseils municipaux sont appelés à désigner leurs délégués et suppléants qui participeront au scrutin sénatorial.

La désignation des délégués et suppléants par le Conseil municipal s'effectue conformément aux dispositions du Code électoral et selon les modalités fixées par les autorités préfectorales. Les personnes ainsi élues auront pour mission de représenter la commune lors de l'élection des sénateurs du département et de prendre part au vote qui déterminera la composition de la chambre haute du Parlement.

La commune de Lanta est appelée à élire cinq délégués titulaires et deux suppléants en vue des élections sénatoriales. Conformément aux dispositions du Code électoral, les candidats doivent être présentés sur une même liste paritaire. Cette élection se déroule au scrutin secret.

Le Conseil municipal s'étant réuni préalablement afin de convenir de la composition de cette liste, celle-ci est constituée comme suit :

-Rémi Diaz
-Emma Martinez
-Pascal Moineau
-Sabine Perez
-Jean-Pierre Audouin
-Anne-Laure Odoyer
-Sébastien Estieu
-Corine Gerard

Monsieur le Maire invite ensuite l'ensemble des conseillers municipaux à procéder au vote et la liste proposée est approuvée à l'unanimité.

2- Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Le Maire informe le Conseil municipal que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder au renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Conformément aux dispositions du Code général des impôts, le Conseil municipal doit établir une liste de contribuables en vue de la désignation des commissaires par l'administration fiscale. Il ne s'agit pas d'une élection, mais de l'adoption d'une proposition de liste de 32 noms par le Conseil municipal.

Après transmission de cette liste aux services de l'État, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) procédera à la nomination de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants parmi les personnes proposées.

La liste proposée est la suivante :

Jean Alberton	Sébastien Estieu
Romain Sicarsd	Caroline Beujard
Gerard Natan	Didier Sicard
Christelle Gely	Jean-Pierre Audouin
Abdelkader Bouchti	Emma Martinez
Marc Tangoletto	Sylvain Herbreteau
Marie Loubens	Cécile Coloma
Maxime Salle	Pascal Moineau
Eric Leleu	Anne Laure Odoyer
Julien Albinet	Cyril Lacorine
Corine Kalis	Aude Messonnier
Florent Gauzere	Sophia Bouchti
Matthieu STAUF	Francois Talayssan
Cheik Sambe	Vincent Costes
Azize Henni	Marion Delbreil
Corine Gerard	Sabine Perez

Cette proposition de liste est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

3 Désignation du correspondant défense

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, il convient également de procéder à la désignation du correspondant défense de la commune.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense, à la citoyenneté et au devoir de mémoire. Il contribue notamment à la diffusion de l'information relative aux enjeux de défense auprès du Conseil municipal et de la population.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner M. Cyril Lacorne en qualité de correspondant défense. Cela s'inscrit dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées en matière de sécurité et de commémorations.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4- Garantie d'emprunt OPH

La commune a été sollicitée par l'OPH, gestionnaire des résidences place du marché et hôtel des postes afin qu'elle accorde sa garantie à deux emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts dans le cadre de la réhabilitation des résidences « Place du Marché » et « Hôtel des Postes », pour un montant total de 140 691,49 € :

- Résidence « Place du Marché » : emprunt de 66 359,48 €, nécessitant une garantie communale de 19 907,84 € ;
- Résidence « Hôtel des Postes » : emprunt de 74 332,01 €, nécessitant une garantie communale de 22 299,60 €.

Afin de permettre la souscription de ces emprunts, il est demandé à la commune d'accorder sa garantie à hauteur de 30 % des montants empruntés, soit un engagement global de 42 207,44 €. Il est d'usage que les collectivités territoriales apportent leur garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour financer leurs opérations de construction ou de réhabilitation. En l'espèce, il s'agit de deux opérations de réhabilitation demandées par la Mairie depuis plusieurs années et nécessaire au regard de la vétusté des logements. À ce jour, la commune garantit déjà plusieurs emprunts pour un capital restant garanti de 313 615,56 €, notamment au profit de la SA des Chalets et d'Altéal. Monsieur le Maire ajoute que sur proposition de Mme Beaujard, il a été demandé à OPH d'insérer une clause dans la délibération prévoyant une date de fin des travaux au plus tard en décembre 2027.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

5- Accroissement temporaire d'activité

Sur la base des effectifs prévisionnels de la rentrée 2026-2027, il est nécessaire de maintenir les effectifs, et donc de reconduire les contrats ouverts l'an passé. Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal l'approbation d'une ouverture de poste pour un adjoint territorial d'animation à hauteur de 20.5 heure hebdomadaire.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6- Accroissement temporaire d'activité

Sur la base des effectifs prévisionnels de la rentrée 2026-2027, il est nécessaire de maintenir les effectifs, et donc de reconduire les contrats ouverts l'an passé. Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal l'approbation d'une ouverture de poste pour un adjoint territorial d'animation à hauteur de 20 h hebdomadaire.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7- Accroissement temporaire d'activité

Sur la base des effectifs prévisionnels de la rentrée 2026-2027, il est nécessaire de maintenir les effectifs, et donc de reconduire les contrats ouverts l'an passé. Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal l'approbation d'une ouverture de poste pour un adjoint territorial d'animation à hauteur de 20 h hebdomadaire.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

8- Accroissement temporaire d'activité

Sur la base des effectifs prévisionnels de la rentrée 2026-2027, il est nécessaire de maintenir les effectifs, et donc de reconduire les contrats ouverts l'an passé. Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal l'approbation d'une ouverture de poste pour un adjoint territorial d'animation à hauteur de 23 h hebdomadaire

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

9- Accroissement temporaire d'activité

Sur la base des effectifs prévisionnels de la rentrée 2026-2027, il est nécessaire de maintenir les effectifs, et donc de reconduire les contrats ouverts l'an passé. Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal l'approbation d'une ouverture de poste pour un adjoint territorial d'animation à hauteur de 17.5 heure hebdomadaire.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.